

Avenant 1 à la Convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et Enabel portant sur l'affectation du montant annuel prévu pour l'élaboration des stratégies ou des portefeuilles pays, régionaux ou thématiques

BEL 18 072 11

Vu la Convention de mise en œuvre entre l'Etat belge et Enabel portant sur l'affectation du montant annuel prévu pour l'élaboration des stratégies ou des portefeuilles pays, régionaux ou thématiques signée le 30 août 2018, ci-après dénommée « la convention de mise en œuvre » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article unique : Conformément à l'article 9 de la convention de mise en œuvre, les articles 3 et 5.3 de la convention sont adaptés comme suit :

Article 3 Programmation

Description	Pays
Elaboration d'une stratégie pays	<ul style="list-style-type: none">• A déterminer plus tard
Elaboration d'un portefeuille pays	<ul style="list-style-type: none">• Bénin• Rwanda• Sénégal
Formulations mentionnées dans l'article 12 de la convention de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">• Palestine• Maroc

Article 5 Budget & utilisation

5.3. Budget

Le budget pour 2019 est fixé à 1.000.000 EUR (un millions d'euros) (Tableau 1: budget 2019).

	Description	Nombre	Coût moyen en Euro	€
1	Coûts liés à l'élaboration de la stratégie pays, régionale ou thématique et à la concrétisation du portefeuille pays, régionale ou thématique et au frais liés aux formulations mentionnées dans l'article 12 de la Convention de mise en œuvre	FF	S.O.	275.000
2	Coûts de personnel (Equivalent Plein temps) Enabel siège	3	105.000	315.000
3	Coûts de personnel (Equivalent Plein temps) Enabel terrain	2	105.000	210.000
4	Coûts liés à l'expatriation du personnel (ETP) terrain de Enabel	2	100.000	200.000
	Total			1.000.000

Tableau 1: Budget 2019

Toutes les autres dispositions de la convention de mise en œuvre restent valables jusqu'au 31 décembre 2023.

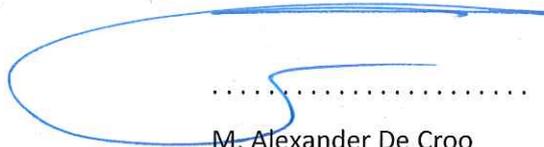
Fait à Bruxelles en deux exemplaires le ... *23 avril 2019* ..., chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Enabel,

Pour l'Etat,



Administrateur



M. Alexander De Croo

Vice-premier Ministre et Ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale et Ministre de la Coopération au Développement

Ou son délégué



Administrateur